

Paris, le 27 novembre 1857.

Monsieur le Recteur,

L'Empereur a conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au V^e siècle, et il a daigné me confier la direction d'une publication destinée à combler une lacune de notre histoire archéologique. Pour assurer l'exact accomplissement des intentions de Sa Majesté, il est indispensable que je m'entoure de tous les éléments que peuvent fournir les ouvrages déjà connus et les recherches inédites de nos savants.

Je désire donc, Monsieur le Recteur, que vous fassiez appel aux fonctionnaires de nos établissements universitaires qui consacrent leur temps et leur science aux études historiques. Vous vous entendrez spécialement avec M. M. les correspondants du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, et M. M. les présidents des sociétés savantes; vous réunirez ainsi tous les documents qui se rattachent à la géographie des Gaules, aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Je ne doute pas que nos académies de province, qui rendent chaque jour à la science de si utiles services, ne soient heureuses de prêter le concours de leurs lumières à une oeuvre dont elles apprécieront l'importance et l'intérêt.

M. le Recteur de l'Académie d

Les points principaux que je signale à votre attention sont les suivants :

1° Envoi d'un exemplaire de tout travail (mémoires ou cartes), imprimé ou manuscrit, sur les questions d'archéologie géographique locale, telles que : reconnaissance de voies antiques, exploration des localités auxquelles les auteurs ont attribué des noms gaulois ou romains;

2° Rectification, par la connaissance intime des localités, des erreurs contenues dans les grands ouvrages géographiques, tels que ceux d'Adrien de Valois ou du baron de Walckenaer;

3° Indication : 1° des villes reconnues antiques; 2° des centres de populations établis à l'époque gallo-romaine, tels que oppida et camps retranchés; 3° de la délimitation des civitates et pagi;

4° Justification des noms de peuples, provinces et villes par les citations épigraphiques;

5° Grâce, sur la carte de Cassini, des voies romaines, avec distinction des portions existantes et des portions disparues mais suppléées.

La division du travail est complètement abandonnée à votre initiative; il vous appartiendra, Monsieur le Recteur, de demander à chacun la part qu'il est le mieux à même de fournir, et de préciser vos indications de manière à obtenir, pour chaque département de votre ressort, des éléments empreints des mêmes caractères d'ensemble et d'uniformité.

Je vous prie de vouloir bien me tenir au courant des
mesures que vous aurez prises pour répondre au désir de
Sa Majesté.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma
considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé Roulaud.

POUR COPIE CONFORME :

Le Directeur du Personnel et du Secrétariat général,